



Service public fédéral
Mobilité et Transports
Transport aérien

Direction générale Transport Aérien
Espace aérien et Aéroports

CCN
Rue du Progrès 80, Bte 5
local 2-080
1030 Bruxelles
Tél. 02 277 43 11 - Fax 02 277 42 59

LES AIGLONS, cercle aéromodéliste
a.s.b.l.
Monsieur Albert HERZOG, Président
Rue Montoyer 1, Boîte 38
1000 BRUXELLES

Votre contact
Jan Van Laethem
expert technique
Tél. : 02 277 43 29 - Fax : 02 277 42 82

e-mail : jan.vanlaethem@mobilit.fgov.be

Numéro d'entreprise 0 308 357 852

métro : Rogier
train : Gare du Nord
arrêt de bus et de tram : Rogier

Votre courrier du :	Vos références :	Nos références :	Annexe(s) :	Bruxelles le :
25 mars 2013	Numéro d'entreprise : 0417.991.608	LA/A-POR/JVL/2013-0518	1	26 mars 2013

Autorisation d'exploitation d'un terrain d'aéromodélisme à Hamme-Mille (Beuvechain). Terrain : 43

Monsieur Herzog

Faisant suite à votre demande du 10.12.2012 sollicitant pour votre club 'LES AIGLONS, cercle aéromodéliste a.s.b.l.' l'autorisation d'exploitation du terrain d'aéromodélisme existant et portant le numéro DGTA 43 (50° 47' 51"N et 004° 44' 02"E), situé à Hamme-Mille et après examen de votre dossier constitué conformément la circulaire CIR/GDF-01 et en application de l'A.R. du 15 septembre 1994 Art. 15, § 1, 3°; la Direction générale Transport aérien accorde l'autorisation pour l'exploitation du terrain d'aéromodélisme situé à **HAMME-MILLE**, aux conditions ci-après:

- Les prescriptions de la circulaire CIR/GDF-01 doivent être appliquées.
- Etant donné que la distance entre le point de référence du terrain d'aéromodélisme et l'habitation la plus proche est de 900m le niveau sonore des modèles est limité à 84 dB(A) sauf si les normes de bruit d'application en Région wallonne imposent une valeur plus faible.
- Etant donné que votre terrain d'aéromodélisme est situé dans la zone de contrôle (CTR) de la base militaire de Beuvechain, le Memorandum of Understanding (MoU) en annexe du 25.03.2013, entre la Défense et 'LES AIGLONS, cercle aéromodéliste a.s.b.l.', doit être respecté.

Nos bureaux sont ouverts de 9 à 12h et de 14 à 16h. Les particuliers dans l'impossibilité de se libérer durant ces heures, peuvent solliciter un entretien le mardi ou le vendredi jusque 20h.

www.mobilit.fgov.be

.be

La présente autorisation est valable pour une période de cinq ans du **28.03.2013** au **27.03.2018**, mais peut être retirée par la Direction générale Transport aérien à tout moment et sans préavis.

Elle peut être renouvelée, à votre demande, conformément la circulaire CIR/GDF-01.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour le Directeur général



Kris CLARYSSE
Conseiller.

Copie pour information à :

- l'Administrateur de l'Association d'Aéromodélisme (AAM).
- Defense, Comopsair, Airspace Control OPS

COPIE

25.03.13 000926

RECEVANGEN

Memorandum of Understandingentre
etDéfense
Division OperationsAirspace Control Operations
1140 BRUXELLESMonsieur HERZOG Albert
Président du club « Les Aiglons,
cercle aéromodéliste »
Rue Montoyer 1, Bte 38
1000 BRUXELLES

1. Généralités.

But.

Le but de cette convention est de déterminer les procédures de coordination qui seront employées entre le 1 W BEAUVECHAIN et le club « Les Aiglons, cercle aéromodéliste ».

Le club d'aéromodélisme est représenté par Mr HERZOG Albert (015/621004-0495/303954) et opère à partir du terrain situé à HAMME MILLE.

2. Zone de responsabilité.

CTR de BEAUVECHAIN

limites latérales/verticales :

Cfr MIL/CIV AIP BELGIUM

Cfr carte Annex A

TMA BEAUVECHAIN

limites latérales/verticales :

Cfr MIL AIP BELGIUM

cfr carte Annex A

3. Procédures.

Vu le fait que le terrain de HAMME-MILLE est situé dans la CTR de BEAUVECHAIN, les activités aériennes de ce club ne peuvent avoir lieu que sous les conditions suivantes :

Les vols sont limités à une distance de 400m autour du terrain et à une hauteur maximale de 120m (395ft AGL), et ceci seulement en dehors des heures d'ouverture de la base de BEAUVECHAIN : en principe pendant les weekends et après 18h00 locale les jours en semaine, à la condition que les vols de jour soient terminés et qu'il n'y ait pas de vols de nuit. Pendant les heures d'ouverture de la base, les vols sont limités à une hauteur de 40 m.

A chaque début d'activités du club, il est nécessaire qu'un responsable prenne contact avec la tour de contrôle de BEAUVECHAIN (tel : 010/682522) afin d'obtenir l'accord verbal de début d'activités.

Si aucun contact ne peut être établi avec la tour de contrôle, alors ce responsable prendra contact avec le personnel de garde (010/682581) pour avoir confirmation que la base est fermée.

COPIE

Il est à souligner que cette lettre d'accord n'est simplement qu'un processus de coordination et non une délégation de l'espace aérien contrôlé ou un accord pour l'utilisation de cet espace.

4. Révisions et exceptions

a) Révision du "Memorandum of Understanding".

La révision de ce document et de ses annexes ne peut avoir lieu qu'avec l'accord des deux parties concernées.

b) Exceptions temporaires.

Des dérogations temporaires peuvent être accordées par le contrôleur de la circulation aérienne responsable à Beauvechain, en fonction des besoins opérationnels et ce sous réserve d'un accord mutuel entre le responsable du club "Les Aiglons" et le contrôleur aérien responsable. Le directeur du club laissera un numéro de téléphone sur lequel il reste accessible pendant les activités du club. Le contrôleur aérien responsable se réserve à tout moment le droit d'interrompre les activités du club "Les Aiglons" si les circonstances l'exigent.

5. Dissolution.

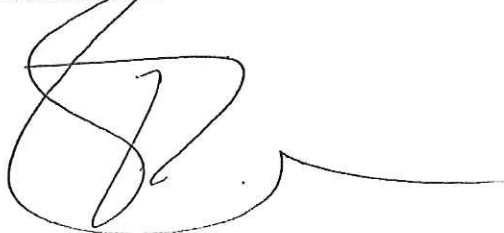
Le non-respect de ce "Memorandum of Understanding" par les membres du club "Les Aiglons" peut mener à la suppression totale de cet accord, et ceci par un avis motivé par l'autorité de la Défense au président du club "Les Aiglons".

La "DGTA" sera informée par le président du club "les Aiglons"

6. Validité

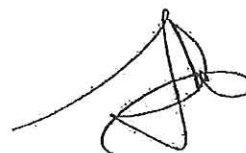
Ce "Memorandum of Understanding" est valable jusqu'à: **15 février 2018**

BRUXELLES



Georges FRANCHOMME
Col Avi BEM
Division Operations COMOPSAIR

BRUXELLES



Mr HERZOG Albert
Président du club « Les Aiglons,
cercle aéromodéliste »

COPIE

Annexe A
Map CTR/TMA's EBBE

